



Schneuwly André, Aebischer Eliane

La participation des parents aux frais scolaires n'est plus possible – Les activités sportives et culturelles organisées en période scolaire en danger

Cosignataires : 67

Déposée le : 06.02.2018

Acceptée le : 08.02.2018

Destinataires : Conseil d'Etat

Transmission le : 08.02.2018

Texte accepté par le Grand Conseil 105 voix pour / 0 contre / 0 abstentions

Dépôt

L'arrêt du tribunal fédéral du 7 décembre 2017 a précisé que les parents n'étaient pas obligés de participer financièrement aux activités sportives ou culturelles de l'école. Cela inclut une contribution aux frais d'écoles, les coûts pour le matériel pédagogique et les supports d'enseignement, les frais pour les excursions et camps (hormis les frais pour la nourriture) ainsi que les coûts pour les cours de langues et les services d'interprète.

Le Grand Conseil demande au Conseil d'Etat de tout entreprendre afin d'apporter un soutien prélevé des sources financières de l'Etat aux activités sportives et culturelles et les autres activités mentionnées pour au moins les deux années à venir. La communication « à la va-vite » du Conseil d'Etat met en péril les activités planifiées de toutes les écoles, et il n'est pas réalistes de répercuter tous les frais sur les communes et les associations de communes. Le Conseil d'Etat doit se prendre le temps nécessaire pour pouvoir donner les réponses approfondies aux questions ouvertes et les incertitudes autour de cet arrêt avec des modifications de la législation cantonale. Il convient en particulier d'examiner globalement la répartition des frais dans la législation sur la scolarité.

Développement

- La manière de procéder du Conseil d'Etat avec une adaptation des bases légales pour le 1^{er} août 2018 confronte les communes ainsi que les responsables des établissements primaires et les directions des CO avec des problèmes insurmontables ; ceci présente le risque que des activités planifiées de longue date ne peuvent plus être financés et réalisés. Ceci engendrerait une grande perte d'expériences importantes pour les élèves.
- Les excursions, camps scolaires et les semaines de projet doivent impérativement être maintenus. Ces événements sont indispensables pour le développement des compétences sociales et culturelles. Il faut toutefois veiller à ne pas créer de nouvelles inégalités des chances parce que certains enfants habiteraient une commune qui ne serait, par exemple, pas disposée à financer entièrement les frais des camps scolaires.
- La Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport a développé, au cours des dernières années et en partie en collaboration avec d'autres institutions et directions, plusieurs offres de qualité comme par exemple les programmes „Culture & Ecole oder „Echange linguistique”. Ces offres précieuses sont actuellement déjà soutenues par le canton. Leur succès sera cependant mis en péril si les communes et les associations des communes devaient prendre en charge à elles seules la participation financière des parents.